

Gafsa, Tunisie : lourdes condamnations à l'encontre de syndicalistes

vendredi 19 décembre 2008, par [LCR \(France\)](#), [TOSCANE Luiza](#) (Date de rédaction antérieure : 18 décembre 2008).

Dix ans : c'est la peine prononcée par le tribunal de première instance de Gafsa, à l'encontre de cinq syndicalistes du bassin de Gafsa [[Lire Rouge n° 2260. Sur ESSF : Ũ](#)] de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), Adnane Hajji, Béchir Labidi, Taïeb Ben Othman, Tarek Halaïmi et Adel Jayar, coupables d'« *entente criminelle portant atteinte aux personnes et aux biens et rébellion armée* [...] ». Il s'agit de la plus lourde condamnation visant des fonctionnaires sans antécédents judiciaires. D'autres peines, allant de six à deux ans d'emprisonnement, ont été prononcées contre le reste des 38 accusés, cinq d'entre eux bénéficiant d'un non-lieu.

L'audience aura vu les demandes de la défense rejetées, les accusés molestés, des centaines de policiers investir la salle, une suspension de plusieurs heures et un jugement prononcé en pleine nuit, à huis clos. Un procès sans interrogatoire ni plaidoiries, dans une ville en état de siège. Dès que les condamnations ont été prononcées, des manifestations ont éclaté, comme à Redeyef, et de nombreuses interpellations, musclées, se sont produites, notamment chez des proches des accusés.

Des syndicalistes du Snapap (Algérie), de l'ODT et de la FDT (Maroc), de la CGT et de Solidaires (France) étaient présents dès le début du procès, le 4 décembre. Il a également été observé, le 11 décembre, par des délégations du Snes-FSU, de la FTCCR et de la FIDH, ainsi que par un représentant... de l'ambassade des États-Unis.

Par un communiqué du 13 décembre, le Syndicat de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire, les fédérations de la poste, de l'enseignement supérieur et des médecins et pharmaciens de l'UGTT ont dénoncé ce procès comme une « atteinte au droit syndical », et ils ont réaffirmé leur soutien aux revendications des populations du bassin minier. ■

- Pour soutenir : Comité de soutien aux habitants du bassin minier de Gafsa c/o FTCCR, 3, rue de Nantes, 75019 Paris. bassin.minier@hotmail.fr ; Collectif nantais de soutien aux Tunisiens de Redeyef (ldh.nantes.orange.fr).

Luiza Toscane

Jugement scandaleux à Gafsa

Comuniqué de la LCR

Depuis janvier 2008, un mouvement de protestation sociale secoue la région de Gafsa contre le chômage, la pauvreté, la corruption. Ce mouvement a été durement réprimé par le gouvernement de M. Ben Ali, le dictateur en place. Trois personnes ont été tuées auxquelles s'ajoutent de nombreux blessés et des centaines d'arrestations qui ont donné lieu à des procès ne respectant pas les droits de la défense. Les dirigeants de ce mouvement de protestation ont comparu dernièrement devant la

Chambre criminelle du tribunal de Gafsa. Après une parodie de justice, en pleine nuit, sans audition des témoins, ni plaidoirie des avocats, le verdict est tombé : de lourdes peines de prison ont frappé une trentaine de prévenus dont certains à dix ans de prison ferme.

Le président de la Fédération des Tunisiens citoyens des deux rives (FTCR), pourtant absent de Tunisie au moment des événements, a écopé de deux ans par contumace.

La LCR s'associe aux organisations et aux mouvements qui ont dénoncé cette parodie de justice au pays du dictateur Ben Ali, elle témoigne de sa solidarité aux emprisonnés, à leurs familles et amis, à toute la population du bassin de Gafsa et exige la libération des personnes et militants emprisonnés.

Le 18 décembre 2008

P.-S.

* Paru dans Rouge n° 2279, 18/12/2008.